



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

UNESCO

Question écrite n° 4798

Texte de la question

Mme Christiane Taubira interroge M. le ministre des affaires étrangères sur l'absence de représentation de l'exécutif français à la Conférence internationale pour le plurilinguisme, consacrée à la paix par les langues, qui s'est tenue dans la ville universitaire de Tlemcen en Algérie. Se faisant l'écho des participants, tant de la puissance invitante que de délégations en provenance d'autres pays, elle demande quelle interprétation doit être faite de cette absence, alors que, par lettre datée du 19 juillet 2002, le Premier ministre exprimait à Jean-Marie Bressant, délégué général du monde bilingue, co-organisateur de la conférence, son intérêt dans les termes suivants. « Je me réjouis de cette manifestation de promotion d'une politique linguistique au service de la diversité culturelle. Elle met en valeur une cause à laquelle la France attache beaucoup de prix. Je pense qu'il est très pertinent que cette conférence se tienne sous le patronage de l'UNESCO, qui témoigne de son intérêt universel. Le fait qu'elle se tienne en Algérie est enfin significatif de l'intérêt que le plurilinguisme rencontre dans ce pays ; l'organisation entre la France et l'Algérie en 2003 d'une année de l'Algérie confirme d'ailleurs sur le plan culturel la place de la langue française dans nos échanges et nos relations bilatérales. » En guise d'illustration de cet enthousiasme, le Gouvernement n'a délégué aucun représentant, même pas l'attaché culturel de l'ambassade de France à Alger. La prochaine Conférence des pays francophones se tiendra à Beyrouth fin octobre 2002 et l'Algérie, qui n'est pas membre de l'Organisation internationale de la francophonie, a prévu d'y assister, et envisagerait d'y adhérer selon certaines déclarations publiques. Cette conférence de Tlemcen a donné lieu au lancement du manifeste de Tlemcen et d'un Conseil méditerranéen des langues. Ces initiatives s'ajoutent à de nombreuses autres, fondées sur la conviction que les langues appartiennent au patrimoine de l'humanité, et qu'elles doivent bénéficier de conditions d'existence, de pratiques et d'épanouissement. Il en est ainsi de la Résolution sur le plurilinguisme adoptée par l'UNESCO le 17 novembre 1999, à l'unanimité des 187 Etats membres, à l'initiative de Son Excellence Gloria Montenegro-Chirouze, alors ambassadeur représentant permanent du Guatemala. Il en est également ainsi de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, non encore ratifiée par la France. Elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en cette matière. Elle lui demande également s'il envisage de confier au représentant permanent de la France à l'UNESCO une mission pour toutes actions visant le rétablissement de la division des langues, supprimée par la 30e Conférence de l'UNESCO et pourtant si nécessaire à la promotion du plurilinguisme.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères a noté avec intérêt les conclusions qui se sont dégagées de la conférence internationale (à caractère non gouvernemental) pour le plurilinguisme, organisée à Tlemcen à l'automne 2002. La préoccupation commune en faveur du plurilinguisme est au coeur des relations bilatérales franco-algériennes, comme l'a illustré la visite d'Etat du Président de la République à Alger. La charte européenne des langues régionales et minoritaires, élaborée à l'initiative du Conseil de l'Europe, a été signée par la France. Le Gouvernement étudie ses implications administratives et constitutionnelles afin de se prononcer sur sa ratification. La France est chef de file à l'UNESCO en matière de diversité culturelle, concept intégrant entre

autres la notion de pluralisme linguistique, et participe activement à la rédaction d'une recommandation sur le plurilinguisme et l'accès universel au cyber-espace. Le texte d'intention sur la diversité culturelle, adopté en 2001 par l'UNESCO, devrait ainsi se commuer en un texte plus contraignant (convention et non plus déclaration). Dans cette optique, et suite à la suppression de la division des langues à l'UNESCO, la France soutient la création d'une unité coordonnant une approche intersectorielle du pluralisme linguistique (pour un pluralisme linguistique intégré) : enseignement des langues, plurilinguisme et nouvelles technologies, et préservation des langues en voie de disparition.

Données clés

Auteur : [Mme Christiane Taubira](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4798

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3631

Réponse publiée le : 6 octobre 2003, page 7614